

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
2 juillet 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 26

présenté par  
M. Tardy  
-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« deux cents » sont remplacés par les mots : « trois cents » »

les mots :

« « Dans les entreprises de moins de deux cents salariés, » sont supprimés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Autant que la possibilité d'instaurer une DUP soit la plus large possible, et l'ouvrir sans limite de seuil.